

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 6 février 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

16-02-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 6 février 2025**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 6.1 - Service incendie**
 - 6.2 - Parc industriel**
 - 6.3 - Demande de dérogation mineure - Alexandra Bisson**
 - 6.4 - Renouvellement des assurances**
- 7 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs**
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**
 - 7.3 - Vente des immeubles pour non-paiement des taxes**
 - 7.4 - Programme de revitalisation**
 - 7.5 - OMH Beauce-Etchemins**
 - 7.6 - Entente intermunicipale - Éco-centre**
 - 7.7 - Poste - Directeur général**
 - 7.8 - Réseau Biblio**
- 8 - CORRESPONDANCE**
 - 8.1 - FQM**
 - 8.2 - Passion-FM**
 - 8.3 - Ville de Prévost - transition énergétique**
 - 8.4 - Mini-Scribe**
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

17-02-25

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

18-02-25

4.1 - Comptes fournisseurs au 6 février 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 6 FÉVRIER 2025

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2500055	FONDATION DE L'ÉCOLE DES APPALACHES	250,00	250,00
C2500056	GALA DU MÉRITE SPORTIF BEAUCERON INC.	150,00	150,00
C2500057	PITNEYWORKS	2 299,50	2 299,50
C2500058	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	14 750,04	14 750,04
C2500058	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	4 947,55	4 947,55
C2500059	BANQUE ROYALE DU CANADA	1 544,14	1 544,14
C2500060	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	449,26	449,26
C2500061	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	299,02	299,02
C2500062	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	250,00	250,00
C2500062	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	10 153,58	10 153,58
C2500062	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	5 387,21	5 387,21
C2500063	BELL MOBILITÉ INC.	96,64	96,64
	FRÉDÉRICK LAPOINTE	486,97	486,97
	YVAN GAGNON	45,39	45,39
C2500064	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	39,09	
C2500065	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	3 112,94	
C2500066	AON HEWITT	6 664,06	
C2500067	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	16 340,34	
C2500068	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6 272,66	
C2500069	MINISTRE DES FINANCES	448,55	
C2500070	ÉTHIER AVOCATS	4 316,08	
C2500071	GROUPE CCL	188,76	
C2500072	SOGETEL INC.	606,31	
C2500073	PITNEYWORKS	23,00	
C2500074	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	18,00	
C2500075	COOP STE-JUSTINE	10 706,79	
C2500076	HYDRO-QUEBEC	91,54	
C2500076	HYDRO-QUEBEC	2 716,72	
C2500077	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2500078	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	26 733,50	
C2500079	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2500080	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	409,01	
C2500081	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	114,24	
C2500082	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 288,59	
C2500083	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	125,56	
C2500084	LES HUILES DESROCHES INC.	12 099,41	
C2500085	LES PNEUS ROBERT BERNARD	1 250,72	
C2500086	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	528,55	
C2500087	M.R.C. DES ETCHEMINS	4 963,00	

C2500087	M.R.C. DES ETCHÉMINS	19 825,00	
C2500088	MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN	55,00	
C2500089	RÉSEAU BIBLIO	11 038,39	
C2500090	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2500091	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	44,62	
C2500091	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	51,34	
C2500091	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	85,72	
C2500091	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	53,70	
C2500091	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	36,33	
C2500092	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	482,75	
C2500093	GYRO-TRAC CORPORATION	195,47	
C2500094	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	2 847,32	
C2500095	HYDRAUTEK	1 718,88	
C2500096	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHÉMINS	46 361,47	
C2500097	GLS	25,74	
C2500098	DÉNEIGEMENT WL	99,98	
C2500099	SM EAU EXPERT	2 182,57	
C2500100	ENERGIES SONIC INC.	856,95	
C2500100	ENERGIES SONIC INC.	370,17	
C2500100	ENERGIES SONIC INC.	55,19	
C2500101	SERVICES DE CLIMATISATION DANEAU	252,31	
C2500102	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3 676,39	
C2500103	SEL FRIGON	4 250,69	
	TOTAL	237 717,00	41 109,30
	SOLDE À PAYER	196607,70	
	ENCAISSE	-441658,46	

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil municipal est informé du projet d'entente relative à l'achat, à l'entretien, à l'inspection et à l'utilisation d'un système d'alimentation d'air respirable servant à l'approvisionnement en air respirable.

6.2 - Parc industriel

Le directeur général remet au conseil municipal le courriel de l'ingénieure Élisabeth Lessard-Giguère relativement à la demande de modification au certificat d'autorisation du MELCCFP pour la méthode de conception de la membrane du bassin de rétention.

Le conseil convient de reporter cet item à la prochaine séance avant de prendre une décision dans ce dossier.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Alexandra Bisson et Jean-Philippe Gourde afin de leur permettre d'acquérir un terrain le long du rang 10-est sur le lot 3 915 573 du cadastre du Québec qui, suite à cette acquisition, permettrait à ce lot 3 915 573 de conserver une largeur résiduelle de 25 mètres le long du rang 10-est comparativement à la norme prescrite de 45 mètres prévue à l'article 5.1.3 du règlement de lotissement no 150-15 pour les lots non-desservis;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs;

QUE ledit comité consultatif d'urbanisme est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

20-02-25

6.4 - Renouvellement des assurances

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité déposé par FQM Assurances inc pour une prime totale de 67 756\$ plus taxes soit la somme de 73 854,04\$.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au tournoi 6 pack, aux activités de la relâche, à la journée hivernale du 8 mars, au camp de jour, à la plantation des arbres fruitiers ainsi que du projet chef d'oeuvres de la MRC des Etchemins.

21-02-25

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Considérant que la Municipalité de Sainte-Justine a demandé des soumissions par invitation pour la démolition du bâtiment de services du Centre sportif Claude-Bédard, pour le démantèlement de la totalité du mur du dôme ainsi que pour la conception d'un mur temporaire;

CONSÉDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et jugées conformes soient celle de MAC Construction pour la somme de 115 909,11\$ plus taxes ainsi que celle de Béland & Lapointe pour la somme de 133 000\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient la soumission de MAC Construction pour la somme de 115 909,11\$ plus taxes.

ADOPTÉE

22-02-25

7.3 - Vente des immeubles pour non-paiement des taxes

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine annule le processus de la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes et ce, en raison du fait que des ententes ont été conclues avec les propriétaires concernés.

ADOPTÉE

23-02-25

7.4 - Programme de revitalisation

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre du programme de revitalisation de la Municipalité de Sainte-Justine, le conseil municipal de Sainte-Justine accorde un crédit de taxes pour les années 2024, 2025 et 2026 à Transport Guy Bisson et fils et ce, suite aux travaux d'agrandissement réalisés sur l'immeuble de cette entreprise situé au 176, route de la Station à Sainte-Justine;

QUE ce crédit de taxes sera calculé sur la différence du montant de l'évaluation de cet immeuble avant et après ces travaux d'agrandissement.

ADOPTÉE

7.5 - OMH Beauce-Etchemins

Il n'y a pas eu de réunion du conseil d'administration de cet organisme depuis la dernière séance du conseil municipal.

24-02-25

7.6 - Entente intermunicipale - Éco-centre

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de renouveler l'entente proposée par la MRC des Etchemins afin de permettre à toutes les municipalités de la MRC d'avoir accès à un écocentre et ce, en permettant l'accès à son écocentre de Sainte-Justine;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer cette entente relative à l'utilisation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

25-02-25

7.7 - Poste - Directeur général

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier a annoncé qu'il quittera ses fonctions le 1er juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi visant à combler ce poste a été lancé le 12 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le dépôt des mises en candidature se terminait le 27 janvier 2025 et que, suite au processus de sélection, le comité de sélection propose la candidature de monsieur Frédéric Giguère pour combler ce poste;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le but de combler le départ à la retraite du directeur général et greffier-trésorier, Gilles Vézina, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte

la candidature de Frédéric Giguère;

QUE monsieur Giguère entrera en fonction à titre de directeur général adjoint dès qu'il sera disponible au cours du mois de mars 2025;

QUE monsieur Giguère sera confirmé dans ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier suite à sa période de probation de 2 mois et au départ à la retraite de Gilles Vézina.

ADOPTÉE

26-02-25

7.8 - Réseau Biblio

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le but de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, le conseil municipal de Sainte-Justine reconnaît officiellement:

1. les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
2. l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
3. la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

Le conseil municipal prend connaissance de la position de la FQM relativement à l'imposition des tarifs douaniers de 25% du gouvernement américain.

27-02-25

8.2 - Passion-FM

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre du radiothon de Passion FM qui se tiendra les 22 et 23 mars prochain, le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 125\$ à la station de radio Passion FM.

ADOPTÉE

8.3 - Ville de Prévost - transition énergétique

Le conseil municipal refuse d'appuyer cette initiative de transition énergétique proposée par la Ville de Prévost.

8.4 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de février est remis aux membres du conseil.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

28-02-25

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉ

Directeur général et greffier-trésorier

Maire

